



Club Omnisports et Culturel des Écureuils

11 rue Jacques Blicck
BP 16 - 33380 Marcheprime

Conseil d'Administration du COCDE

Compte-rendu de la réunion du CA du 02 Juillet 2015

Présents :

Voir la liste des présents du CA du COCDE joint en annexe.

Sur 18 membres du CA du COCDE, __ sont présents et enregistrés sur la feuille d'émargement.
Le Conseil d'Administration du COCDE sera donc validé.

Ordre du jour :

1. Validation du règlement intérieur et de la charte du club.
2. Présentation des comptes du club.
3. Demande de subvention pour la saison 2015/2016.
4. Communication pour la saison 2015/2016.
5. Compte rendu de la réunion avec la société « Antsys » site internet.
6. Date des AG des sections et date de l'AG du club pour la saison 2014/2015.
7. Défi sport, forum des associations.
8. Tour de table, parole aux sections.
9. Questions et informations diverses.
10. Date du prochain CA.

Point 1

Le Président demande aux membres du CA présents la validation du nouveau Règlement Intérieur et de la charte du COCDE.

Le Président précise que toutes les remarques qui avaient été remontées par les sections ont été prises en comptes dans le nouveau règlement intérieur, et que depuis les seules modifications ont été des ajustements orthographiques et de syntaxes.

Plusieurs remarques portaient notamment sur le respect (entre Adhérents, vis-à-vis des Professeurs, des lieux, des horaires, la prise en charge des enfants).

Tous ces sujets ont été reprecisés dans la nouvelle Charte de bonne conduite saison 2015-2016.

Le nouveau Règlement Intérieur du COCDE est adoptés par le Conseil d'Administration du COCDE.

Le Président procède ensuite à la lecture de la nouvelle Charte de bonne conduite saison 2015-2016 du COCDE, et présente les modifications par rapport à l'ancienne version.

Voir en annexe la nouvelle Charte de bonne conduite saison 2015-2016 (version lue en séance).

Remarques suite à la lecture :

- Une demande sera faite à la Mairie pour avoir un affichage qui rappelle le respect des vestiaires :
 - ➔ Action Jean-Bernard VIGNACQ
- Les informations suivantes seront ajoutées au recto de la fiche d'inscription COCDE saison 2015-2016 :
 - Respect de la charte de bonne conduite,
 - Responsabilité Assurance Individuelle,
 - Récupération des enfants mineurs.
 - Voir les modes de paiements si possibles.

Une proposition de modification de la fiche d'inscription sera réalisée dans les prochaines semaines.

Les différents Nouveaux Documents (Statuts, Règlement Intérieur, Charte) seront disponible sur le site internet du COCDE.

Point 2 : Présentation des comptes du club.

Le Président précise que la présentation des comptes du COCDE a vocation à éclairer les membres du CA représentant les différentes sections, sur les différents coûts (licences, assurances) et contributions qui permettent au COCDE et aux sections de fonctionner.

Cet éclairage doit permettre également au membre du COCDE de prendre des nouvelles directives de fonctionnement pour l'année 2014/2015 et pour 2015/2016.

La trésorière du COCDE procède à la présentation des comptes du COCDE. Elle précise que la présentation est seulement un état intermédiaire des comptes qui seront clôturés au 31 Aout 2015. Ceci est donc la présentation d'un point intermédiaire.

Elle fait également état des différents forfaits qui étaient demandés par adhérents de chaque section les années précédentes.

La trésorière indique également que chaque section devrait prendre à sa charge le coût des licences de chaque adhérent de la section, ainsi que tous les frais qui sont bien spécifique à chaque section.

Exemple de la section Danse : Frais de sécurité du gala de Danse qui doit être prise en charge par la Section. Les autres sections ne doivent pas être concernées par ces coûts liés au Gala de la Danse.

Présentation du tableau de l'état des comptes du COCDE montre la ventilation des charges et des produits qui sont imputables au COCDE et

Le tai-chi qui n'est pas une section indépendante a été isolé du compte du COCDE, afin mieux de comprendre leur fonctionnement et budget de fonctionnement du COCDE.

Tous les comptes des sections autonomes sont présentés. Les frais bancaires sont liés au coupon sport et chèques vacances. Les différentes ventilations sont passées en revue. L'assurance Pédestre (45,25€) dans la colonne CAP, sera à imputer à la section VTT. La Section CAP a déjà versé les coûts liés à ses licences au COCDE (675,00 €).

Il ressort un solde positif sur le compte du COCDE de 2474,00 € (compte isolé des sections)

Le compte du COCDE ressort avec un bénéfice un peu exceptionnel, car les subventions de la commune 2013/2014 et 2014/2015 ont été versées dans l'exercice comptable 2014/2015.

Autre dépense du COCDE à prendre en compte, est le salaire de la secrétaire employée par le COCDE.

Si la répartition des subventions avait été normale, le compte du COCDE ressortirait avec un déficit de 1800 €. Si l'on ramène ce déficit au nombre d'adhérent (503), il faudrait demander une redevance de 3,60/ adhérent pour absorber le déficit du COCDE.

Le Président revient sur la présentation qui a été réalisé, et précise qu'il est normale que le COCDE est dépense et des recettes, mais que celle-ci doivent trouver un certain équilibre.

La trésorière indique que la trésorerie du COCDE possède la trésorerie suffisante pour absorbé le déficit, mais cela ne semble pas pérenne.

Il semble qu'un point d'équilibre doit être trouvé. La trésorerie du COCDE doit être utilisée pour les besoins de dépenses exceptionnels du COCDE et des sections.

Le Président précise qu'il est important de comprendre ce qu'a besoin le COCDE pour fonctionner et qu'est-ce que doivent payer les sections en terme de Licence/Assurance.

Le Président revient donc sur la faite qu'il serait souhaitable que chaque section assume ses propres frais, et participe aux frais du COCDE, qui lui assume les coûts mutualisés des différentes sections (Adhésion UFOLEP, Affiliation, Responsabilité Civile, etc.).

Il est demandé à l'assemblée s'il a des remarques ou des questions sur ce qui a été présenté.

La trésorière explique que l'objectif est certainement de trouver un nouveau fonctionnement en deux temps :
Temps 1 : Saison 2014/2015 : prise en charge du coût réel des licences de chaque section par elle-même.
Temps 2 : Saison 2015/2016 : prise en charge du coût réel des licences de chaque section par elle-même + Forfait de 4 € par Adhérent.

Un tableau des coûts réel des licences est alors présenté, avec en face les forfaits qui étaient demandé les années précédentes.

La section Cyclo est surprise par le coût réel de la licence/assurance R5 UFOLEP et la compare avec le cout de la cotisation demandé à leurs adhérents. C'est le même coût pour la section VTT.

La trésorière prend pour exemple le Cyclo : la saison précédente, il était demandé un forfait de 35€ versé au COCDE par adhérent, alors que cela coutait 46,07 €. Le COCDE prenait à sa charge 11,07 €. Aujourd'hui il faudrait qu'au minimum, la Section Cyclo demande le cout de réel de la licence.

La représentante de la Danse (Maryse Robert) prend la parole et pose une question à la trésorière : Elle a fait un rapide Calcul et indique que la section Danse avait 2013,13 € de cout de Licence + 1200 € de forfait à 4 € (pour 300 adhérent), cela fait un total de 3213,13 € à verser au COCDE. Maryse Robert indique que la section Danse verse plus 6000 €/an au COCDE.

La trésorière explique qu'il a des sections qui versent trop par rapport au cout réel de leur frais de licence/Assurance + contribution au COCDE, alors que d'autres sections ne couvrent pas leur frais au réel.

La trésorière précise que le but aujourd'hui est de rééquilibré le fonctionnement, et que chaque section assume ses propres frais, et participe aux frais du COCDE de manière équitable entre toute les sections.

Le Président indique que cela est une proposition et que cela n'empêche pas que si une section a des difficultés, des besoins ponctuels, celle-ci puisse compter sur le COCDE pour avoir un accompagnement.

Le Cyclo demande à combien est le montant de la Licence du VTT.

Rodolphe FRADIN répond que celle-ci est à 55 € par adhérent adulte pour la saison 2014/2015, et que celle-ci va passer à 60 € pour la saison 2015/2016.

Le Président reprend la parole et indique que l'argent des sections est distinct pour chaque section mais que celui-ci est un bien commun au Club des Ecureuils. L'idée est que chaque section est des comptes le plus juste possible compte tenue des recette et des dépenses, et que pour l'avenir chaque section participe à l'équilibre général du Club pour éviter de toucher à la trésorerie du Club qui peut demain venir accompagner de nouvelles

sections, aider à des investissements des sections, faire ce pourquoi le Club existe, aider l'ensemble de ses sections.

La trésorière explique que pour la saison 2015/2016, il soit demandé à l'ensemble des sections de prendre en charge du coût réel des licences + Forfait de 4 € par Adhérent qui viendrait équilibrer les comptes du COCDE.

Les représentants du Cyclo indiquent que s'il reverse la totalité du coût de la licence au COCDE, il ne le reste plus rien pour faire vivre la section. (Frais réel = 46,07€ pour une cotisation de 47 € / Adhérent).
Ils demandent comment ils vont faire pour faire vivre la section ?

Le Président indique que les manifestations organisées par chacune des sections permettent à celle-ci de vivre ou de se renflouer.

Le Président pose également une autre question : Comment doit fonctionner le bureau Directeur du Club ?
Le représentant Cyclo de préciser : « en clair, est-ce qu'il faut une secrétaire ou pas ? »

La représentante de la Danse indique qu'avec les 4 € on peut rémunérer la secrétaire.

Le Président indique que malheureusement pour des raisons de santé, il n'a pas eu l'occasion de travailler avec la secrétaire. De fait, depuis début Février, il n'y a pas eu de charge de travail qui lui a été confié. Il y a des périodes où le Président pense que la charge de travail doit être importante (Septembre à Novembre), au moment des inscriptions, cela est difficilement absorbable par les membres du Bureau du COCDE.
C'est 500 adhésions à faire.

La représentante de la Danse indique que 4 € ce n'est pas une surcoût important par adhérent.
Le Président de rappeler qu'à une époque le COCDE demandait 3 € pour la carte du Club.

Le représentant du cyclo indique que c'est 4 € à rajouter au frais réel du coût des licences, et que la cotisation Cyclo n'est pas en phase avec ces ajustements, et que l'effort en devient important.

Le Président précise que les 4 € permettraient au COCDE d'équilibrer les dépenses du Club et de ne pas tirer sur la trésorerie du Club.

Le secrétaire demande que le montant de la trésorerie du Club soit connu et pose la question de savoir si le montant qu'elle atteint est légitime ou pas ?

La trésorière indique que la trésorerie est d'environ 32 000 €.

La représentante de la Danse rappelle que la trésorerie du COCDE appartient à toutes les sections, et que celle-ci pourrait servir à aider à la transition par étape.

Le Président indique qu'il est tout à fait possible de se servir de la trésorerie pour faire la transition. Il indique également que le COCDE peut également trouver des ressources (Loto, manifestation, etc.)

S'en suit une conversation/comparaison des différents coûts supportés par chaque sport, sur le budget supporté par les adhérents en plus de la cotisation (tenues, matériels, coûts d'inscription, etc.).

Le représentant de l'EMS pose alors une question : Combien d'adhérents sont Marcheprimais et combien sont extérieurs à la commune ? De préciser également que la subvention de la Municipalité est la seule ressource du Club et les gens extérieurs de la Commune bénéficient des prestations des sections du COCDE.

Le secrétaire fait remarquer que pour certaines sections cela est aussi une bonne chose d'avoir des personnes extérieurs à la commune qui viennent grossir les rangs des sections et que cela leur permet d'avoir une certaine taille critique pour continuer à exister. La question avait le mérite d'être évoquée.

La représentante de la Danse rajoute : « les personnes extérieurs à la commune sont également une richesse pour les sections, car cela permet d'avoir une taille critique plus importante, ce qui permet ou de maintenir des cours, ou pérenniser l'activité d'une section.

Le représentant de l'EMS indique également qu'il y a des sections qui font l'usage de la secrétaire de manière importante (nombre d'adhérents important) et d'autres sections qui ne l'utilisent très peu (notamment dans les périodes de fortes activités : Septembre Novembre, inscription UFOLEP, mise à jour d'informations sur le site d'affiliation, etc.).

La représentante de la Danse indique que la participation de 4€ par adhérent permet de faire participer les sections à la hauteur du nombre de leur adhérent qu'elles possèdent.

Le représentant de l'EMS indique que certaines sections n'utilisent pas la secrétaire et que ramener la participation de 4 € au prorata du nombre d'adhérent et de l'usage de la secrétaire par les petites sections, est-ce que cela justifie les 4 € ?

Le Président fait remarquer que l'on peut peut-être fonctionner différemment, en se passant de la secrétaire une partie de l'année.

Le représentant de l'EMS explique que le but était d'essayer d'implanter un emploi dans la durée, afin que tout le travail, les procédures et les communications avec les fédérations soient simplifiées.

La représentante de la Danse fait remarquée qu'effectivement cet emploi était une sécurité, mais que l'on constate également que depuis que celle-ci est arrêtée depuis Février (5 mois), chaque section c'est organisée différemment afin de continuer à fonctionner.

Le Président confirme qu'il a fallu trouver des solutions pour pallier l'absence de la secrétaire et que pour le moment on fait avec. Les 4€ sont là pour le moment pour financer cet emploi. Ils peuvent être appliqués progressivement, afin que chaque Section puisse s'organiser.

Le représentant de la section indique que cela change radicalement et qu'effectivement la Section Cyclo devra peut-être également compter sur des ressources venant de l'organisation d'une manifestation, et également augmenter progressivement la cotisation pour rattraper le différentiel de coût Cotisation / frais réel de la licence.

La représentante de la Danse demande au Président si la secrétaire envisage de reprendre son poste.

Le Président indique qu'il a échangé avec elle, et qu'il pense qu'elle désire bien reprendre. Si tout fois celle-ci était dans l'incapacité de reprendre son poste, pour une raison ou une autre, alors on ne pourra pas rester sans personne. Le Club a des temps forts (Septembre-Octobre), et donc il y aura une solution en faisant appel à un CDD. C'est une autre solution. Mais pour le moment il n'y a pas de raison que la secrétaire ne reprenne pas son activité au sein du COCDE. Son arrêt est tombé pour le moment dans la période la plus creuse.

Le Président indique que nous venons de recevoir tous les renouvellements de licence. Il serait bien que quelqu'un puisse vérifier que tous les renouvellements sont bien tous présent et que l'on commence la campagne de renouvellement par section.

Le Président demande s'il y a d'autre remarque suite à la présentation du tableau des comptes du COCDE. Le Président rappelle également qu'à chaque CA, il est demandé au Trésorier de chaque section, de fournir à la Trésorière du COCDE, l'état de leur compte afin d'avoir un suivi régulier.

La trésorière rappelle que la fin d'exercice des comptes s'arrête au 31 Aout 2015. Le but de la trésorière est que les comptes soient vérifiés avant les Assemblée Générale de chaque section, afin que les comptes qui seront validés soient justes.

Décision du CA (vote à main levée) :

Validé à l'unanimité pour 2014/2015 :

- ➔ Chaque Section paie le cout réel de ses licences au COCDE.
- ➔ Le COCDE subvient à ces besoins et ne demande pas de participation au fonctionnement.

Validé à l'unanimité pour 2015/2016 :

- ➔ Le COCDE demandera pour équilibrer les comptes du COCDE, une participation de 4 € par adhérent pour couvrir le fonctionnement du COCDE.

Point 3 : Demande de subvention pour la saison 2015/2016 :

Le Président rappelle que les demandes de subventions doivent être centralisées et demandées par le COCDE.

2 sections ont fait une demande de subvention, l'EMS (et TMS) et la Baducada. Le Président désire organiser des réunions pour remplir les dossiers.

Le Président rappelle que si vous avez des demandes de subvention pour l'achat de matériel, il faut commencer par faire réaliser des devis et obtenir l'accord de l'organisme donnant la Subvention.

Exemple du processus de demande de subvention :

Devis → Demande de Subvention → Accord Subvention → Paiement Subvention sur présentation de la Facture.

Attention : les Subventions ne couvrent pas forcément la totalité de la somme correspondant à l'Achat du matériel. Exemple : Subvention couvrant 30 % de la dépense prévue, mais dans la limite de 3000€.

Point 4 : Communication pour la saison 2015/2016

Le Président propose qu'il soit refait un petit livret (petite plaquette) avec l'ensemble du descriptif des activités du COCDE. Le Président avait à cet effet demandé à toutes les sections de renvoyer leur descriptif d'activité. Toutes les sections n'ont pas encore renvoyées leur descriptif d'activité.

Il est rappelé également que pour les contacts de chaque section, il faut utiliser les coordonnées génériques (Adresse emails de la Section), et non pas des coordonnées personnelles.

Point 5 : Compte rendu de la réunion avec la société « Antsys » site internet

Le Président a rencontré la Société « Antsys » qui a reprise l'activité de service d'iBlop concernant l'hébergement du Site Internet du COCDE.

Le président attendait un compte-rendu de leur réunion, mais ne l'as pas reçu. Aujourd'hui le COCDE ne paye que l'hébergement pour un coût de 280 €/an.

La personne d'Antsys a été incapable de reprendre la main sur le site du COCDE.

Le Président a demandé à Antsys qu'il soit réalisé une proposition d'évolution du site.

Le secrétaire indique qu'il a fait une analyse technique, qui a permis de voir que l'hébergement du site est actuellement sous-traité chez l'Opérateur de site OVH. Le secrétaire indique qu'en cas de changement de prestation d'Antsys vers OVH, le portage du nom de domaine ne devrait pas être compliqué.

Si le COCDE décide de dénoncé le contrat avec Antsys et de recourir au service d'OVH en directe, le coût serait d'environ 48€ /an.

Le représentant de l'EMS rappelle que le contrat devra être dénoncé fin juillet, pour ne pas repartir sur une année supplémentaire.

Le Président va vérifier la date du contrat, et revoir avec la société Antsys en termes de nouvelle proposition.

Point 6 : Date des AG des sections et date de l'AG du club pour la saison 2014/2015.

La trésorière rappelle que les AG des sections doivent être réalisées au plus tard le 31 octobre 2015. L'ensemble des comptes-rendus doivent être transmis au bureau du COCDE au plus tard dans les 15 jours qui suivent chaque AG de section (au plus tard le 15 novembre 2015), afin que le bureau du COCDE puisse préparer l'AG du Club début Décembre.

Le bureau du COCDE fera une réunion le **25 Novembre 2015** pour préparation de l'AG du Club.
Le CA du COCDE sera réunion le **2 décembre 2015** pour valider les comptes consolidés du COCDE.

L'AG du Club est donc planifiée pour le **11 décembre 2015**.

Le Président demande aux représentants des sections si les délais sont tenables pour chaque section. Le Président invite les sections à communiquer rapidement la date de leur AG, afin d'anticiper sur d'éventuel conflit de date.

Les membres du Bureau du COCDE répartiront leur présence sur l'ensemble des AG de Section.

Point 7 : Défi sport, forum des associations

Le Forum des Associations aura lieu le **Samedi 5 Septembre de 14h00 à 18h00**.

Les sections seront invitées à installer leur stand le matin à partir de 10h00.

La mairie mettra à disposition pour chaque association : 2 tables, 2 grilles d'affichage et un point électrique.

Le Défi Sport : c'est une action organisée par la Municipalité et sur le plan départemental. Le but est de faire pratiquer un maximum de sport sur minimum une trentaine de minutes, chaque personne pouvant faire une ou plusieurs activités. Cela donnera lieu à un classement pour la commune et un classement de la Commune au niveau du département (par rapport au nombre d'habitants).

L'organisation se déroulera le **Dimanche 20 Septembre de 9h00 à 13h00**, autour du Gymnase, du Stade et de la Caravelle.

La section VTT a proposé une activité de jeu d'équilibre sur un petit parcours VTT.

A chaque section de proposer une activité, et de participer au défi Sport.

Point 8 : Tour de table, parole aux sections.

EMS : Le représentant de l'EMS rappelle qu'il y a un Contrat Cadre entre le CIC et le COCDE, afin qu'il n'y ait pas de frais de gestion/ frais de virements retenus sur les comptes des sections et du COCDE.

Si des frais apparaissent sur les relevés de comptes, il faut que chaque responsable de sections fasse un mail au CIC afin de demander le remboursement des frais. Il faut le demander systématiquement.

Le Président contactera le CIC pour leur rappeler le fonctionnement conclu au travers de cet Accord Cadre : Zéro frais.

Le représentant de l'EMS informe qu'à partir de la rentrée, un cours supplémentaire sera ouvert à destination des Adolescents.

Le représentant de l'EMS demande également ou en est le projet de la formation de secourisme ?

Le Président indique qu'il n'a pas eu beaucoup de demande d'inscription à ce jour des différentes sections, sauf le VTT à l'origine de la demande. Le président rappelle qu'il faut 10 personnes pour mettre en place la formation.

Le Président redemande que chaque section fournisse rapidement les noms des candidats pour la formation de secourisme. Le Président propose que les coûts de formation soient pris en charge par le COCDE.

Cyclo : Le représentant du Cyclo indique que leur prochain objectif est de réaliser une Rando Cyclo pour les fêtes de Marcheprime. Ils doivent rapidement faire les demandes d'autorisation.

Ju-Jitsu : Le représentant du Ju-Jitsu indique qu'ils vont ouvrir une section jeune. Cela devrait permettre à la section de trouver de nouveaux adhérents.

La section propose également l'organisation d'une soirée découverte Ju-Jitsu en nocturne. Les éventuels bénéfices de la soirée seraient reversés au Téléthon.

Danse : RAS. Tout va bien !

VTT : Le représentant du VTT informe que la Section Jeune a participé et clôturé sa première saison avec la participation au Kid Bike organisé par l'UFOLEP. Cela consistait à un mini championnat sur 7 dates, où l'ensemble des sections VTT jeunes UFOLEP se retrouvent pour s'affronter sur différents ateliers.

Cette expérience sera renouvelée pour la saison prochaine.

Le bureau du VTT est en cours d'organisation de la Rando des Ecureuils VTT et Pédestre le **Dimanche 27 Septembre 2015**.

Point 9 : Questions et informations diverses.

Le Président a envoyé les documents suite à l'AG Extraordinaire pour la validation des nouveaux statuts.

Les documents de renouvellement de licences sont arrivés. Le président distribuera les documents de renouvellement de licence dans chaque panier des sections.

Le Président indique que le CIC a mis en place de nouvelles coordonnées téléphonique pour la mise en relation avec le Conseiller du CIC.

Le Président clôture le Conseil d'Administration en souhaitant d'excellentes vacances à tous les membres du CA COCDE et en donnant rendez-vous pour le prochain CA.

Point 10 : Date du prochain CA : le **30 Septembre 2015**

Pour le Président,
Le secrétaire,

Rodolphe FRADIN